

## De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation

Nathalie Delame, Gérard Thomas\*

Parmi les agriculteurs professionnels, la proportion de foyers disposant de revenus d'activité non agricole s'accroît depuis 1997. Ces revenus dépassent la moitié d'un Smic net dans un foyer sur trois. Ils augmentent ainsi très nettement le revenu global de ces foyers et réduisent les disparités de revenus sur l'ensemble des foyers d'agriculteurs. Cette place accrue des activités non agricoles provient de l'emploi du conjoint à l'extérieur de l'exploitation et non de la pluriactivité de l'agriculteur. Celui-ci est dans la quasi-totalité des cas exclusivement agriculteur tandis que son conjoint occupe un emploi salarié d'employé, de cadre intermédiaire ou d'ouvrier. Le conjoint participe ainsi de moins en moins aux travaux sur l'exploitation agricole, à l'image des autres membres de la famille. Le conjoint d'un agriculteur jeune, associé sur une exploitation de grande culture en groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec), est plus enclin à travailler à l'extérieur que le conjoint d'un agriculteur âgé, producteur de lait sur une exploitation individuelle. L'incitation pour le conjoint à exercer un emploi salarié est renforcée lorsque le revenu agricole est faible. Ces évolutions préfigurent à leur manière le recul de l'exploitation agricole traditionnelle, identifiée à la famille de l'exploitant, et la progression des exploitations sociétaires, regroupant plusieurs agriculteurs.

Depuis plusieurs siècles, l'exploitation individuelle est la forme prédominante des structures agraires en France comme dans d'autres pays européens. Elle repose sur une identification étroite entre la famille et l'exploitation agricole : il n'y a pas de séparation juridique entre le capital de l'exploitation et le patrimoine de la famille ; la main-d'œuvre agricole est essentiellement familiale et les membres de la famille travaillent avant tout sur l'exploitation agricole ; le revenu agricole est indistinctement un revenu d'activité, rémunérant le travail familial, et un revenu d'entreprise. Cependant, depuis le début des années quatre-vingt dix, ce modèle évolue.

### Une part croissante de la main-d'œuvre familiale s'oriente vers l'extérieur

Depuis 1995, le nombre de formes sociétaires spécifiques (EARL) ou non (sociétés commerciales) augmente rapidement. En créant un fonds agricole cessible, la loi d'orientation agricole adoptée en 2005 reconnaît la place de l'entreprise agricole en tant que telle. Les exploitations agricoles ayant recours à la main-d'œuvre salariée sont plus nombreuses et la part de la main-d'œuvre salariée augmente tandis que celle d'origine familiale, autre que celle des exploitants, régresse (Agreste, Scees, 2005).

---

\*Nathalie Delame appartient à l'Inra SAE2, UMR économie publique et travaille à la division Agriculture de l'Insee et Gérard Thomas appartient à la division Agriculture de l'Insee.

Parallèlement, les comportements d'activité de la famille de l'exploitant agricole se modifient. L'agriculteur professionnel se consacre de plus en plus à l'activité agricole tandis que dans les trois quarts des cas les autres membres de la famille ne travaillent qu'à temps partiel sur l'exploitation agricole. Ces évolutions mêlent sans nul doute plusieurs facteurs : effets de génération, choix personnels, technicité du métier d'agriculteur, niveau de formation, croissance de la productivité du travail agricole qui limite la demande de travail sur l'exploitation. Mais les membres de la famille de l'exploitant peuvent aussi réduire leur participation aux travaux sur l'exploitation agricole pour d'autres raisons, notamment en raison d'une activité extérieure. Celle-ci peut résulter d'une nécessité car elle permet d'assurer un revenu minimum au ménage agricole ou de garantir la pérennité de l'exploitation agricole, en aidant à son financement (facilités de crédit par exemple) (Butault et *alii*, 1999). L'appariement entre les données fiscales déclarées par les ménages et les résultats de l'enquête 2003 du réseau d'information comptable agricole (Rica) apporte un éclairage sur les activités non agricoles des foyers d'agriculteurs, sur les revenus qu'elles procurent et sur les facteurs qui les favorisent (*encadré 1*).

## Un foyer sur deux déclare un revenu d'activité non agricole

De plus en plus de foyers d'agriculteurs complètent leur revenu agricole par un revenu issu d'une activité extérieure à l'exploitation agricole (*encadré 1*). En 2003, un foyer sur deux déclare ainsi un revenu d'activité non agricole (*figure 1*) contre 40 % en 1997. Dans un contexte où les revenus agricoles ont diminué en valeur réelle depuis 1997 (Delame, Thomas, 2006), le poids des revenus non agricoles dans le revenu total a augmenté, passant en moyenne de 25 % en 1997 à 40 % en 2003. Parmi ces revenus non agricoles, les revenus d'activité représentent en moyenne 25 % du revenu total en 2003 contre 15 % en 1997. Cependant pour 16 % des foyers d'agriculteurs, ce revenu d'activité extérieure est faible, inférieur à la moitié d'un Smic annuel net. Il ne constitue qu'un revenu d'appoint au revenu agricole, qui demeure de loin la source principale du revenu du foyer. Les revenus d'activité extérieure de ces foyers ne correspondent pas à un emploi extérieur permanent mais plutôt à une activité réduite, temporaire voire saisonnière et non régulière ou bien à des indemnités, par exemple celles perçues par les élus municipaux ou les représentants dans des organisations professionnelles.

Pour un tiers des foyers, le revenu d'activité non agricole annuel dépasse 5 800 euros, valeur d'un demi-Smic annuel net en 2003, et atteint en moyenne 19 100 euros. Pour la moitié de ces foyers, le revenu d'activité non agricole est le revenu principal. Ce montant est suffisamment élevé pour refléter une activité extérieure régulière d'au moins l'un des membres du foyer de l'agriculteur. À ce titre, les foyers percevant un revenu d'activité extérieure supérieur à la valeur d'un demi-Smic annuel net sont qualifiés dans cette étude de foyers pluriactifs, les autres étant qualifiés de monoactifs.

## Les revenus d'activité extérieure augmentent fortement le revenu global du foyer et réduisent les disparités

La pluriactivité des foyers d'agriculteurs a progressé, puisqu'un foyer sur trois est pluriactif en 2003 contre un sur quatre en 1997. Foyers pluriactifs et foyers monoactifs se distinguent très nettement par le niveau de leur revenu global et par sa composition. Les foyers pluriactifs ont

### Définitions, Sources, Champs

Les données publiées dans cette étude proviennent d'un appariement réalisé par l'Institut national de statistiques et études économiques (Insee) entre deux sources :

\* les déclarations fiscales pour l'imposition des personnes physiques recueillent les revenus imposables par foyer fiscal. Ces revenus sont déclarés pour l'année fiscale 2003 et leurs montants sont pris avant déductions ou abattements fiscaux. Sont considérés comme revenus d'activité non agricole :

- les salaires, traitements et indemnités des personnes composant le foyer fiscal ;
- les bénéficiaires industriels et commerciaux, les bénéficiaires non commerciaux et accessoires, lorsque ceux-ci ne sont pas considérés fiscalement comme un prolongement de l'activité agricole.

Les autres revenus imposables ne sont pas des revenus d'activité. Il s'agit de revenus de la propriété (revenus de capitaux, revenus fonciers, plus-values) et de revenus de remplacement (pensions et retraites).

Dans la source fiscale, le revenu agricole est déclaré sous la forme de bénéfices agricoles. L'existence du régime forfaitaire rend difficile l'utilisation de cette source pour connaître ce revenu.

\* le réseau d'information comptable agricole (Rica), enquête sur les exploitations agricoles, calcule le résultat courant avant impôt (RCAI), c'est-à-dire hors bénéfice exceptionnel mais avec les revenus liés directement à l'exploitation. Les charges sociales de l'exploitant sont déduites du RCAI, de manière à le comparer aux autres revenus fiscaux imposables qui sont nets des charges sociales.

Dans le cas d'une exploitation agricole sous forme sociétaire, le résultat de l'exploitation agricole est éclaté entre chaque associé au prorata de sa part sociale dans le capital de la société ou de sa part dans le résultat et constitue ainsi le revenu agricole d'un ou plusieurs foyers fiscaux. Dans le cas d'une exploitation individuelle, le résultat courant de l'exploitation est directement affecté comme revenu agricole du foyer fiscal correspondant.

Par construction, le champ de l'étude est limité aux foyers des exploitants agricoles non salariés des exploitations interrogées par l'enquête annuelle du Rica. Ces agriculteurs sont représentatifs de l'agriculture dite professionnelle. Une

exploitation professionnelle a une dimension supérieure à 12 hectares-équivalent-blé et emploie l'équivalent d'une personne travaillant au moins 75 % d'un temps plein. Les exploitations professionnelles représentent 60 % des exploitations agricoles, 90 % de la superficie agricole utile (SAU) et 95 % de la production agricole. En 2003, il y avait 383 000 exploitations professionnelles. Les très petites exploitations agricoles ou celles exploitées à temps partiel sont donc exclues du champ de l'étude.

Le **foyer fiscal** est l'unité statistique retenue. Il comprend l'ensemble des personnes qui font l'objet d'une déclaration fiscale unique à l'impôt sur le revenu. Il diffère du ménage au sens habituel de l'Insee, car le ménage regroupe tous les foyers logeant dans la même résidence principale. L'échantillon statistique comprend 8 958 foyers représentatifs des 460 000 foyers d'agriculteurs qui travaillent sur 383 000 exploitations professionnelles en 2003.

Un **foyer pluriactif** est un foyer d'agriculteur qui perçoit un revenu d'activité non agricole (salaire, bénéfice commercial, industriel, non commercial) au moins égal à la moitié d'un Smic net annuel, soit 5 800 euros en 2003. *A contrario* un foyer d'agriculteur sans activité extérieure ou dont l'activité extérieure procure un revenu inférieur à la moitié d'un Smic net annuel est considéré comme un **foyer monoactif**.

L'analyse sur la période 1991-2003 nécessite une restriction du champ d'étude aux foyers d'agriculteurs professionnels individuels. En effet, l'appariement de 1991 portait uniquement sur les exploitations individuelles, cette forme juridique concernant alors neuf exploitations professionnelles sur dix. En 2003, les exploitations individuelles ne représentent plus que deux exploitations agricoles sur trois. Le développement des formes sociétaires en France répond souvent à des besoins individuels : avantages fiscaux, gestion du patrimoine et des successions, organisation du travail. De nombreuses sociétés relèvent ainsi d'un cadre purement familial et comptent même parfois un seul associé. Les résultats présentés dans l'encadré 3 portent sur les foyers fiscaux du chef d'exploitation possédant la totalité des parts de l'exploitation agricole : exploitations individuelles, mais aussi EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) à un associé, voire à plus s'ils appartiennent au même foyer fiscal.

un revenu agricole inférieur de 10 % à celui des foyers monoactifs mais, grâce à l'existence d'une activité extérieure, ils disposent d'un revenu total qui est supérieur de 75 % (figure 1).

La pluriactivité contribue non seulement à augmenter de manière significative le revenu de ces foyers d'agriculteurs mais également à fortement réduire la disparité de leurs revenus. Les foyers pluriactifs ont en effet un revenu global beaucoup moins dispersé que les autres foyers d'agriculteurs alors que l'éventail de leurs revenus agricoles est pourtant plus large.

Les foyers d'agriculteurs pluriactifs sont en moyenne plus jeunes et la proportion de couples mariés y est plus forte que dans l'ensemble des foyers d'agriculteurs. Plus que la quantité, c'est le type de main-d'œuvre employée sur l'exploitation agricole qui distingue les foyers pluriactifs des autres : la part des salariés y est plus forte et d'une manière générale, il y a une corrélation entre le niveau du revenu d'activité extérieure et le recours à la main-d'œuvre salariée sur l'exploitation. Dans les exploitations des foyers pluriactifs, la main-d'œuvre salariée se substitue au moins en partie à la main-d'œuvre familiale.

## 1. Revenus des foyers d'agriculteurs professionnels en 2003

	Revenu d'activité extérieure				
	des foyers monoactifs			des foyers pluriactifs	Ensemble
	nul	< 5800 €	Ensemble	>= 5800 €	
<b>Nombre de foyers</b>	<b>233 100</b>	<b>79 700</b>	<b>312 800</b>	<b>147 200</b>	<b>460 000</b>
Répartition (%)	51	17	68	32	100
<b>Revenu total moyen du foyer</b> (en euros)	<b>19 430</b>	<b>22 650</b>	<b>20 150</b>	<b>36 650</b>	<b>25 440</b>
Rapport inter quartile <sup>1</sup> (Q3/Q1)	4,1	3,2	3,8	2,3	3,4
<b>Revenu agricole moyen du foyer</b> (en euros)	<b>16 010</b>	<b>16 700</b>	<b>16 200</b>	<b>14 750</b>	<b>15 730</b>
Rapport inter quartile (Q3/Q1)	5,9	5,4	5,8	7,5	6,2
<b>Revenu moyen d'activité extérieure</b> (en euros)	<b>0</b>	<b>2 212</b>	<b>400</b>	<b>19 100</b>	<b>6 390</b>
Rapport inter quartile (Q3/Q1)	///	6,5	/// <sup>2</sup>	20,0	/// <sup>2</sup>
<b>Revenu moyen de la propriété</b> (en euros)	<b>2 240</b>	<b>2 750</b>	<b>2 400</b>	<b>2 570</b>	<b>2 440</b>
Rapport inter quartile (Q3/Q1)	94,0	73,0	89,0	75,0	86,0
<b>Montant moyen retraites et pensions</b> (en euros)	<b>1 180</b>	<b>1 030</b>	<b>1 140</b>	<b>330</b>	<b>880</b>
Proportion de couples mariés (%)	52	75	58	92	69
Âge moyen du foyer <sup>3</sup>	47	46	46	44	45
SAU (en hectares)	75	81	76	78	77
Nombre d'UTA total	2,11	2,25	2,14	2,13	2,14
<i>dont UTA non salariées</i>	<i>1,66</i>	<i>1,70</i>	<i>1,66</i>	<i>1,49</i>	<i>1,61</i>
<i>dont UTA salariées</i>	<i>0,45</i>	<i>0,55</i>	<i>0,48</i>	<i>0,64</i>	<i>0,53</i>
MBS (en milliers d'UCE)	94,0	104,0	97,0	103,0	99,0
EBE (en milliers d'euros)	57,4	61,6	58,3	58,9	58,5
Taux d'endettement = Dettes/Actif total (en %)	33	37	34	37	35

SAU : superficie agricole utilisée ; MBS : marge brute standard ; EBE : excédent brut d'exploitation ; UTA : unité-travail-année ; UCE : unité de compte européenne.

1. Après avoir classé les foyers concernés par ordre croissant pour une variable donnée, 25 % des foyers auront une valeur inférieure ou égale à Q1 (premier quartile) et 75 % des foyers auront une valeur inférieure ou égale à Q3 (troisième quartile). Plus les valeurs de Q1 et Q3 sont éloignées, plus la dispersion de la variable donnée est élevée. Le rapport Q3/Q1 estime cette même dispersion indépendamment des valeurs de cette variable et permet ainsi de comparer les dispersions de variables de valeurs différentes.

2. Impossible à calculer car Q1=0.

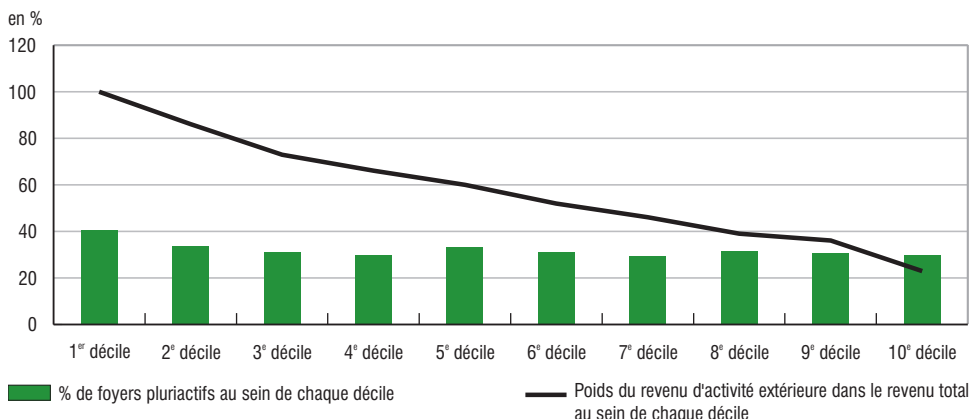
3. Moyenne des âges du chef de foyer et de son conjoint.

Sources : Insee, DGI, Rica.

Mesurées à l'aide de l'excédent brut d'exploitation, les performances économiques des exploitations agricoles des foyers d'agriculteurs pluriactifs sont proches de celles des foyers d'agriculteurs strictement monoactifs, mais reposent sur un endettement plus important. Les charges financières qui en résultent expliquent pour partie le revenu agricole des foyers pluriactifs inférieur à celui des foyers strictement monoactifs. La présence de revenus complémentaires sous forme de retraites et pensions pour ces derniers révèle la présence d'agriculteurs âgés, généralement moins endettés.

Les foyers pluriactifs ont un revenu agricole inférieur en moyenne à celui des monoactifs, mais la pluriactivité n'existe cependant pas exclusivement chez les foyers à bas revenu agricole (figure 2). À l'exception des revenus agricoles les plus faibles (premier décile), la

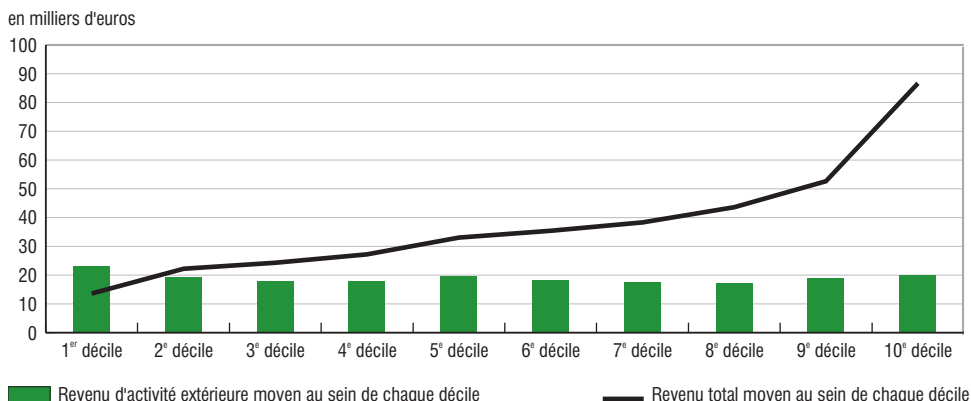
## 2. Fréquence de la pluriactivité des foyers d'agriculteurs selon le niveau du revenu agricole



Note de lecture : parmi les 10 % de foyers d'agriculteurs ayant les plus faibles revenus agricoles (1<sup>er</sup> décile) 40 % sont pluriactifs ; ce pourcentage est de 30 % pour les 10 % d'agriculteurs ayant les revenus agricoles les plus élevés (10<sup>e</sup> décile). Pour les foyers pluriactifs ayant les plus faibles revenus agricoles, le poids des revenus d'activité extérieure dépasse 100 %. Ce poids est inférieur à 25 % pour les foyers pluriactifs disposant des revenus agricoles les plus élevés.

Sources : DGI, Scees, Insee.

## 3. Montant des revenus des foyers pluriactifs selon le niveau du revenu agricole



Note de lecture : le revenu d'activité extérieure des 10 % de foyers d'agriculteurs ayant les plus faibles revenus agricoles (1<sup>er</sup> décile) s'élève à 23 000 euros en moyenne et le revenu total à 13 500 euros, le revenu agricole lui-même pouvant être négatif. Pour les 10 % de foyers ayant les revenus agricoles les plus élevés (10<sup>e</sup> décile), le revenu d'activité extérieure s'élève en moyenne à 19 900 euros et le revenu total moyen à 85 000 euros.

Sources : DGI, Scees, Insee.

proportion de foyers pluriactifs fluctue assez peu selon le niveau du revenu agricole du foyer. Il en est de même pour le montant moyen du revenu d'activité extérieure : en dehors du premier décile de revenu agricole, son niveau varie assez peu (figure 3). Équivalent à un Smic et demi en moyenne, il ne semble pas dépendre du niveau du revenu agricole. De ce fait le poids des revenus extérieurs décroît lorsque le revenu agricole augmente.

## L'emploi salarié est la forme dominante de l'activité extérieure des foyers d'agriculteurs

L'existence d'une activité non agricole dans un foyer d'agriculteur n'est donc pas simplement la conséquence mécanique d'un faible revenu agricole et ne s'interprète pas seulement comme une réponse à une contrainte économique : elle correspond à des situations diverses, dans lesquelles la contrainte économique, lorsqu'elle est présente, interagit avec d'autres caractéristiques du foyer et de l'exploitation agricole.

Dans neuf cas sur dix, l'activité extérieure d'un foyer pluriactif prend la forme d'un emploi salarié. Le salaire net moyen équivaut à un Smic et demi et les trois quarts des foyers pluriactifs perçoivent un salaire supérieur au Smic. Les activités non salariées, sources d'un revenu commercial (BIC), non commercial (BNC) ou accessoire, demeurent ainsi très marginales. L'exercice d'une activité salariée extérieure est donc bien au cœur de la pluriactivité des foyers agricoles. L'enquête utilisée ici ne permet pas de connaître la nature des activités exercées, mais permet de distinguer les personnes du foyer qui déclarent le salaire.

## Dans les foyers pluriactifs, c'est le conjoint de l'agriculteur qui travaille hors de l'exploitation

Selon l'enquête *Structures 2003*, un chef d'exploitation agricole professionnelle sur six exerce en plus de l'activité agricole une autre activité (encadré 2). La pluriactivité des agriculteurs professionnels reste donc peu répandue et ne progresse pas par rapport à 1988. L'augmentation de la taille des exploitations professionnelles (70 hectares en moyenne en 2003, contre 42 en 1988) est en effet difficilement compatible avec l'exercice simultané d'une autre profession.

### 4. Fréquence de la pluriactivité selon la situation matrimoniale de l'agriculteur

	en %	
	Couples	Famille monoparentale ou adulte isolé
Monoactifs	57	94
Pluriactifs	43	6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : DGI, Scees, Insee.

## Les activités agricoles ou non dans les enquêtes de structure

Entre deux recensements agricoles généralement espacés de dix ans, les enquêtes de *Structure* triennales permettent une mise à jour régulière des données. Ces enquêtes, réalisées par le SCEES (service central des enquêtes et études statistiques) du ministère de l'Agriculture, collectent des informations sur les superficies, le cheptel, le matériel des exploitations agricoles, ainsi que sur les personnes y travaillant ou y vivant. Aucune donnée monétaire n'est disponible, mais on connaît ainsi le temps approximatif et la nature des activités principale et secondaire du chef d'exploitation et de son conjoint en 2003.

### Pluriactivité individuelle et pluriactivité du foyer

En principe, la pluriactivité individuelle désigne l'exercice de plusieurs activités professionnelles par une même personne. La définition de la frontière entre les activités n'est pas toujours évidente. Un chef d'exploitation qui fait visiter sa ferme par des groupes scolaires ou qui vend sur les marchés les fromages de sa fabrication est-il pluriactif ? S'agit-il plutôt de diversification de la production ? Les activités para-agricoles peuvent être considérées comme un simple prolongement de l'activité agricole dans la mesure où elles sont difficiles à distinguer de l'activité agricole stricte ou peu importantes en termes de rémunération ou de temps. Les activités de commerce peuvent renvoyer à la commercialisation des produits de la ferme, non négligeables dans le cas des exploitations viticoles.

La pluriactivité peut faire référence à la composition du revenu du ménage agricole : c'est la

pluriactivité du foyer, alors définie par l'exercice d'une activité non agricole par l'un des membres du ménage. Un chef d'exploitation agricole à temps plein et son épouse institutrice forment un foyer pluriactif, chacun n'exerçant qu'une profession.

### Très peu de pluriactivité individuelle pour les agriculteurs professionnels

En 2003, seuls 6 % des chefs d'exploitations professionnelles partagent leur temps de travail entre l'agriculture et un autre secteur (*figure*). Près d'un tiers se déclare artisan ou commerçant. Ceci renvoie aux activités de commerce souvent associées à la production agricole et correspond plus à une diversification de la production agricole qu'à une réelle recherche d'activité extérieure. La pluriactivité individuelle concerne plutôt les chefs d'exploitations non professionnelles, dans une proportion de un sur trois.

La pluriactivité individuelle concerne peu les conjoints et ce, que l'exploitation soit professionnelle ou non. Par contre, un conjoint sur trois déclare uniquement une activité hors exploitation. Certes, ce résultat peut masquer une sous-estimation du travail de la femme sur l'exploitation. La structure des emplois diffère essentiellement selon le temps disponible. Un conjoint sur deux est employé, mais la proportion de professions intermédiaires (enseignants, infirmiers, techniciens,...) est supérieure pour les conjoints ne travaillant pas sur l'exploitation.

## Activité des personnes selon le type d'exploitations en 2003

en %

	Chefs d'exploitation		Conjoints	
	Exploitation professionnelle	Exploitation non professionnelle	Exploitation professionnelle	Exploitation non professionnelle
Activité agricole seule	94	55	45	20
Double-activité	6	33	8	8
Activité extérieure seule	0	3	33	33
Aucune activité	0	9	14	39
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : 94% des chefs d'exploitation professionnelle sont exclusivement agriculteurs contre 55 % pour les chefs d'exploitation non professionnelle.

Source : Agreste, enquête de structure 2003.

La difficulté pour un agriculteur professionnel de concilier à la fois l'activité agricole et une autre profession est manifeste dans le cas des foyers de célibataires (*figure 4*). Seul un foyer sur quinze dans ce cas déclare un revenu d'activité non agricole significatif. Ces agriculteurs travaillent sur des exploitations dont la taille est très inférieure à la moyenne. En retour, l'agriculteur ne tire de son exploitation qu'un revenu agricole très faible, inférieur de moitié à la moyenne et insuffisant pour ne pas l'obliger à le compléter par une activité rémunérée à l'extérieur. Celle-ci lui assure un revenu deux fois supérieur à son revenu agricole.

La situation des couples d'agriculteurs est très différente, puisque quatre foyers sur dix sont pluriactifs. Cependant la pluriactivité du foyer ne correspond que très rarement à la pluriactivité individuelle des membres du foyer. Dans sept foyers pluriactifs sur dix, un des membres du couple se consacre exclusivement à l'activité agricole tandis que son conjoint exerce une activité extérieure, le plus souvent salariée (*figure 5*). La double activité de l'agriculteur ou de son conjoint est nettement plus faible : 11 % des exploitants en couple et 8 % des conjoints cumulent une activité agricole et une activité extérieure. En revanche, il n'y a pas de foyer d'agriculteurs dans lequel mari et femme sont tous les deux pluriactifs. En fait, les conjoints d'agriculteurs travaillant à l'extérieur tout en participant aux travaux de l'exploitation agricole sont plus nombreux. Les tâches ponctuelles telles que le nettoyage des abords de la maison d'habitation ou la tenue de la comptabilité ne sont pas toujours reconnues et donc pas rémunérées.

En tout état de cause, la pluriactivité du conjoint est une situation assez rare (un sur dix). Ce constat rejoint une observation plus générale : les conjoints d'agriculteurs participent de moins en moins aux activités agricoles sur l'exploitation. Tandis que la main-d'œuvre familiale s'est réduite de moitié entre 1988 et 2003, le nombre de conjoints ayant une activité agricole sur les exploitations professionnelles a été divisée par trois (Scees, 2003). De surcroît, lorsque les conjoints d'agriculteurs sont actifs sur l'exploitation, ils y consacrent de moins en moins de temps : la proportion de conjoints travaillant moins d'un mi-temps sur l'exploitation augmente et dépasse 40 % en 2003 (Agreste, Scees, 2005).

## 5. Couples d'agriculteurs pluriactifs : activités du chef du foyer et de son conjoint

Fréquence en % des foyers pluriactifs

Activité de la personne de référence	Activité du conjoint				Total
	Activité agricole seule	Activité extérieure seule	Activité agricole & activité extérieure	Sans activité	
Activité agricole seule	0	74	6	0	<b>80</b>
Activité extérieure seule	8	0	0	0	<b>8</b>
Activité agricole & activité extérieure	2	8	0	1	<b>11</b>
Sans activité	0	0	1	0	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>82</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Lecture : dans 74 couples d'agriculteurs pluriactifs sur 100, le conjoint exerce uniquement une activité extérieure et la personne de référence du foyer fiscal est exclusivement agriculteur.

Sources : DGI, Scees, Insee.

## Le conjoint travaille davantage à l'extérieur si le couple a moins de 40 ans, si l'exploitation est en Gaec et si le revenu agricole est modeste

L'activité salariée du conjoint à l'extérieur de l'exploitation ne résulte pas totalement d'un libre choix. De multiples facteurs interviennent, parfois de manière contradictoire, pour inciter le conjoint à une activité extérieure ou au contraire l'en détourner. Par exemple un jeune



conjoint ayant fait des études est sûrement plus enclin à rechercher ou conserver un emploi non agricole qu'un conjoint plus âgé et moins qualifié. Le degré d'activité extérieure du conjoint peut également être influencé par l'existence d'un bassin d'emploi à proximité ou par la nature de l'emploi salarié dans la région de l'exploitation agricole.

Le conjoint de l'agriculteur occupe plus souvent un emploi à l'extérieur de l'exploitation dans un couple jeune (*figure 6a*), lorsque l'agriculteur est installé sur une exploitation de grande culture ou d'élevage bovins, ou bien lorsque l'exploitation est en forme sociétaire (Gaec). Sur les exploitations de petite taille ou qui procurent un revenu agricole plutôt faible, la proportion de conjoints ayant un emploi extérieur est également plus élevée que la moyenne (*figure 6b*).

La fréquence de l'activité extérieure est plus faible dans les classes intermédiaires de taille d'exploitation, ce qui suggère que dans les plus petites exploitations, la décision de travailler à l'extérieur est davantage dictée par la nécessité que dans les grandes exploitations. L'emploi d'un salarié agricole sur l'exploitation ne semble pas avoir d'impact sur la proportion de couples pluriactifs.

Compte tenu des interactions entre les différents facteurs influençant la décision du conjoint dans l'arbitrage entre un travail sur l'exploitation ou en dehors, il est nécessaire d'utiliser une méthode statistique qui élimine ces effets. Les résultats précédents sont confirmés (*figure 7*). Toutes choses égales par ailleurs, lorsque le couple a moins de 40 ans, lorsque l'exploitation est sous une forme sociétaire ou bien encore lorsque le revenu agricole est faible, l'incitation du conjoint à travailler à l'extérieur est plus importante. Le taux d'endettement, la présence d'un salarié agricole et le nombre d'enfants à charge n'ont qu'une influence très réduite sur l'activité du conjoint.

### 6a. Activité extérieure du conjoint de l'agriculteur et caractéristiques du foyer

	Taille des exploitations		Couples où le conjoint a une activité extérieure (en %)	Revenu d'activité extérieure moyen du couple (en milliers d'euros)
	MBS (en milliers d'euros)	SAU (en hectares)		
<b>Ensemble</b>	<b>105</b>	<b>80</b>	<b>36</b>	<b>19,1</b>
<b>Âge moyen du couple</b>				
De 20 à 30 ans	127	86	65	14,6
De 31 à 40 ans	123	90	49	17,3
De 41 à 50 ans	98	78	41	19,8
De 51 à 60 ans	91	72	25	22,9
61 ans ou plus	116	74	4	20,9
<b>Nombre d'enfants à charge</b>				
0	99	75	24	20,2
1	97	72	47	18,8
2	107	91	48	19,4
3 ou plus	123	98	35	18,9

Lecture : dans 36 % des couples, le conjoint de l'agriculteur exerce une activité extérieure significative, i.e dont le revenu annuel est supérieur ou égal à un demi-Smic. Dans la tranche d'âge 20 - 30 ans, la proportion de foyers où le conjoint travaille à l'extérieur est de 65 %.

Sources : DGI, Scea, Insee.

### Plus le conjoint est jeune, plus il travaille à l'extérieur de l'exploitation

Plus l'agriculteur et son conjoint sont jeunes, plus la probabilité que le conjoint ait un emploi salarié à l'extérieur de l'exploitation est élevée. Par rapport à la situation de référence (âge moyen de l'agriculteur et de son conjoint compris entre 41 et 50 ans), la probabilité que le conjoint travaille à l'extérieur augmente de 35 % pour ceux qui ont moins de 30 ans et de 15 % pour ceux âgés de 30 à 40 ans. À l'opposé, elle diminue après 50 ans et particulièrement au-delà de 60 ans (*figure 7*). Dans les générations les plus récentes, les conjoints ont une

## 6b. Activité extérieure du conjoint de l'agriculteur et caractéristiques de l'exploitation agricole

	Taille des exploitations		Couples où le conjoint a une activité extérieure (en %)	Revenu d'activité extérieure moyen du couple (en milliers d'euros)
	MBS (en milliers d'euros)	SAU (en hectares)		
<b>Ensemble</b>	<b>105</b>	<b>80</b>	<b>36</b>	<b>19,1</b>
<b>Forme juridique de l'exploitation agricole</b>				
Exploitation individuelle	63	57	39	19,9
Gaec	172	131	44	17,3
EARL	139	90	18	19,9
Autres sociétés	223	85	27	37,2
<b>Orientation économique de l'exploitation agricole (OTEX)</b>				
Grandes cultures	118	118	41	20,5
Maraîchage et horticulture	129	8	28	20,8
Vins d'appellation d'origine	157	22	39	23,6
Autre viticulture	86	38	38	20,6
Fruits et autres cultures permanentes	154	37	39	18,6
Bovins lait	72	67	29	17,0
Bovins élevage et viande	40	73	49	20,8
Bovins lait, élevage et viande	111	121	22	14,8
Ovins, Caprins, et autres herbivores	58	83	26	17,0
Granivores	170	33	33	19,7
Polyculture et élevage	116	99	33	18,6
<b>Dimension économique de l'exploitation (CDEX)</b>				
< 12 ha blé	12	20	47	17,8
12 à 16 ha blé	17	30	53	19,9
16 à 40 ha blé	35	42	39	20,7
40 à 100 ha blé	81	74	31	19,3
100 à 250 ha blé	186	133	36	18,7
> 250 ha blé	434	169	42	21,0
<b>Décile de revenu agricole</b>				
1 <sup>er</sup> décile	102	56	41	24,6
2 <sup>e</sup> décile	86	63	42	20,2
3 <sup>e</sup> décile	69	63	35	18,7
4 <sup>e</sup> décile	74	67	39	18,3
5 <sup>e</sup> décile	88	77	38	20,6
6 <sup>e</sup> décile	92	79	37	18,1
7 <sup>e</sup> décile	98	85	34	17,7
8 <sup>e</sup> décile	121	97	34	17,6
9 <sup>e</sup> décile	128	102	33	19,1
10 <sup>e</sup> décile	195	117	27	20,9
<b>Emploi d'un salarié agricole sur l'exploitation agricole</b>				
Oui	102	56	41	19,1
Non	86	63	42	20,5
<b>Taux d'endettement (croissant)</b>				
1 <sup>er</sup> décile	37	34	27	25,4
2 <sup>e</sup> décile	55	56	36	19,4
3 <sup>e</sup> décile	73	62	37	19,7
4 <sup>e</sup> décile	84	75	40	20,1
5 <sup>e</sup> décile	109	87	36	19,6
6 <sup>e</sup> décile	107	94	36	18,1
7 <sup>e</sup> décile	131	95	37	18,2
8 <sup>e</sup> décile	142	103	38	17,5
9 <sup>e</sup> décile	140	92	35	17,9
10 <sup>e</sup> décile	141	83	35	20,8

Lecture : dans 36 % des couples, le conjoint de l'agriculteur exerce une activité extérieure significative, i.e dont le revenu annuel est supérieur ou égal à un demi-Smic. Ces couples sont installés sur des exploitations dont la taille moyenne est de 80 hectares.

Sources : DGI, Scees, Insee.

propension plus forte à être présents sur le marché du travail, d'autant plus que l'épouse d'un agriculteur est de moins en moins souvent issue du milieu agricole. Mais par ailleurs, pour une génération donnée, le taux d'activité diminue avec l'âge, notamment après 50 ans, accentuant ainsi l'effet de génération.

## 7. Facteurs influençant l'exercice d'une activité du conjoint à l'extérieur de l'exploitation agricole

Modalité de référence	Modalité active	Effet marginal (%)
<b>Probabilité de la situation de référence</b>		<b>22</b>
<i>âge moyen du couple : entre 40 et 50 ans, forme juridique : exploitation individuelle ; orientation technique : exploitation laitière spécialisée; revenu agricole : entre 9600 et 13000 euros</i>		
<b>Âge moyen du couple</b>		
	de 20 à 30 ans	36
	de 31 à 40 ans	20
	de 51 à 60 ans	- 7
	plus de 60 ans	- 20
<b>Forme juridique de l'exploitation</b>		
	Gaec	16
	EARL	- 12
	SCEA	- 1
	autres formes juridiques	- 4
<b>Orientation économique de l'exploitation agricole (OTEX)</b>		
	Grandes cultures	13
	Maraîchage et horticulture	- 3
	Vins d'appellation d'origine	10
	Autre viticulture	10
	Fruits et autres cultures permanentes	11
	Bovins élevage et viande	11
	Bovins lait, élevage et viande	- 13
	Ovins, Caprins, et autres herbivores	- 11
	Granivores	- 4
	Polyculture et élevage	- 3
<b>Décile de revenu agricole</b>		
	1 <sup>er</sup> décile	5
	2 <sup>e</sup> décile	8
	3 <sup>e</sup> décile	4
	4 <sup>e</sup> décile	5
	6 <sup>e</sup> décile	ns
	7 <sup>e</sup> décile	- 1
	8 <sup>e</sup> décile	- 4
	9 <sup>e</sup> décile	- 5
	10 <sup>e</sup> décile	- 9

Note : dans la situation de référence (couple dont l'âge moyen est compris entre 40 et 50 ans, sur une exploitation individuelle spécialisée en production laitière, ayant un revenu agricole compris entre 9 600 et 13 000 euros), la probabilité que le conjoint ait un emploi permanent à l'extérieur est égale à 22 %. Par rapport à cette situation de référence, le tableau indique les variations de probabilité lorsque la situation de référence change pour la valeur d'une seule variable : la probabilité augmente de 36 points lorsque le couple a moins de 30 ans, de 9 points lorsqu'il s'agit d'une exploitation individuelle, de 13 points pour une exploitation en grande culture.

Sources : DGI, Scees, Insee.

## Certaines formes sociétaires de l'exploitation agricole, telles le Gaec, favorisent l'activité extérieure du conjoint

Dans certaines formes sociétaires, telles le Gaec, la proportion de conjoints exerçant une activité extérieure est plus élevée que dans les exploitations individuelles. Selon les statuts, un agriculteur et son conjoint ne peuvent gérer seuls un Gaec et les associés ont obligation de travailler sur l'exploitation. Le Gaec regroupant généralement un agriculteur et un descendant ou bien plusieurs membres d'une fratrie, les conjoints non associés optent pour une activité en dehors de l'exploitation. Par contre, dans les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ou les autres formes de sociétés, l'exercice d'une activité extérieure par les conjoints est moins fréquent (figure 7). L'EARL autorisant la création d'une société entre époux, le conjoint de l'agriculteur, qui a souvent le statut d'exploitant, a moins de disponibilités pour travailler à l'extérieur.

## Les exploitations de grande culture facilitent l'emploi extérieur du conjoint

Les exploitations en grandes cultures (céréales, oléagineux, betteraves à sucre) sont celles qui facilitent le plus l'emploi du conjoint à l'extérieur : par rapport à la situation de référence (exploitation laitière), la fréquence de l'emploi extérieur du conjoint est supérieure de 13 % dans ces exploitations. Les conjoints d'éleveurs spécialisés en viande bovine et de producteurs de fruits ont également plus de chances d'exercer un emploi salarié non agricole. Sur les exploitations non spécialisées (polyculture et/ou polyélevage), les exploitations hors-sol et les exploitations de maraîchage, l'activité du conjoint est moins fréquente que sur les exploitations laitières. La spécialisation productive de l'exploitation agricole influe sur l'activité du conjoint par les contraintes techniques et le calendrier des travaux qui lui sont propres ; ainsi, les exploitations laitières imposent deux traites quotidiennes toute l'année. Les exploitations hors-sol ou de maraîchage sont des exploitations très intensives en travail et les exploitations associant plusieurs cultures et plusieurs élevages ne laissent que peu de disponibilités pour travailler de manière régulière à l'extérieur. Au contraire, les calendriers des travaux agricoles et la mécanisation poussée sur les exploitations de grande culture sont plus facilement compatibles avec une activité non agricole. Il en est de même pour les productions extensives, telles que les élevages de bovins pour la viande.

## La faiblesse du revenu agricole accentue la fréquence d'une activité extérieure

L'activité extérieure du conjoint est d'autant plus fréquente que le revenu agricole est faible : cette fréquence est supérieure de 5 à 8 % à la situation de référence lorsque le revenu agricole est inférieur à 9 600 euros. À l'inverse, elle devient plus faible lorsque le revenu agricole augmente. L'incitation au travail à l'extérieur de l'exploitation est sensiblement réduite (de 5 à 10 % par rapport à la situation de référence) pour les foyers disposant des revenus agricoles les plus élevés (supérieurs à 22 000 euros par an). Toutes choses égales par ailleurs, l'écart de taux d'activité du conjoint est de 15 % entre les 20 % de foyers ayant les plus faibles revenus agricoles (premier et deuxième déciles) et les 10 % disposant des plus hauts revenus agricoles. Cette incitation à travailler à l'extérieur de l'exploitation agricole – plus forte lorsque le revenu

agricole est plus faible –, traduit la nécessité économique, pour le ménage ou l'exploitation, d'obtenir un complément de revenu.

Les facteurs stimulant ou bien freinant l'activité extérieure du conjoint se combinent de manière diverse, sans nécessairement additionner les effets incitatifs ou les effets pénalisants. Le choix d'exercer une activité non agricole reste, avant tout, un arbitrage personnel. La tendance actuelle est au rapprochement des modes de vie des agriculteurs et des autres ménages. Parmi les plus jeunes, les épouses des agriculteurs ne sont plus uniquement issues du milieu agricole. Elles conservent de plus en plus souvent leur profession après leur mariage. Nécessité pour certains foyers, ce revenu supplémentaire apporte une sécurité pour les autres : il permet de réaliser des investissements, tels l'achat d'une voiture, indépendamment de la conjoncture agricole incertaine.

## L'émergence de l'entreprise agricole

Si de plus en plus de foyers d'agriculteurs ont des revenus non agricoles, cela ne signifie pas qu'un même individu puisse exercer simultanément le métier d'agriculteur et une activité extérieure à l'exploitation. Bien au contraire, la pluriactivité individuelle reste marginale dans les exploitations professionnelles (*encadré 2*). La pluriactivité correspond plutôt à une répartition des tâches entre les membres de la famille : l'exploitant se consacre à l'activité agricole sur une exploitation dont la dimension s'accroît fortement depuis 1993, tandis que son conjoint, participant de moins en moins aux travaux agricoles, occupe un emploi à l'extérieur de l'exploitation. Dans les exploitations agricoles plus exigeantes en main-d'œuvre, le conjoint participe de plus en plus avec un statut officiel de co-exploitant ou de salarié agricole. Les formes sociétaires qui permettent notamment de dissocier le patrimoine familial de celui de l'exploitation ont connu un important essor ces dernières années, surtout les EARL, apparues en 1995 en réponse à une réelle attente des agriculteurs. L'agriculteur se perçoit de plus en plus comme un entrepreneur. La spécialisation croissante de l'activité agricole, la mise en association, le désengagement du conjoint au profit d'un emploi extérieur sont autant d'évolutions qui modifient l'image traditionnelle de l'exploitation agricole, individuelle et familiale et reflètent l'émergence de l'entreprise agricole, consacrée par la loi d'orientation agricole de 2005.

La réforme de la politique agricole commune de 2003 introduit un nouveau paramètre dans l'arbitrage entre le travail sur l'exploitation ou en dehors. L'octroi d'une prime forfaitaire, indépendante de la production, voire sans obligation de produire, peut avoir deux conséquences opposées : remettre en cause le développement des activités non agricoles en apportant un revenu prédéterminé et stable ; à l'inverse, accentuer la tendance en libérant du temps pour d'autres activités. Actuellement, aucun élément ne permet de connaître la tendance qui l'emportera. ■

### Encadré 3

#### Progression du revenu des activités non agricoles, depuis 1991, dans les exploitations agricoles individuelles professionnelles

Parmi les agriculteurs individuels professionnels (encadré 1), la part des foyers déclarant une activité extérieure est passée du tiers à la moitié (figure). L'essentiel de cette progression émane de la propension croissante des conjoints à déclarer un salaire. Tous les types de production sont concernés, y compris les élevages laitiers, pourtant plus contraignants puisque les soins aux animaux exigent une présence assidue sur l'exploitation. Les méthodes utilisées ainsi qu'un partage différent des tâches (nombreux Gaec) ont permis aux conjoints de dégager du temps pour des activités extérieures. Les éleva-

ges d'ovins ou de caprins restent bien en retrait. Ceci renvoie à l'implantation d'un nombre important de ces exploitations dans des zones rurales plus retirées qui offrent moins d'opportunités de travail non agricole.

Les fluctuations du revenu agricole depuis 1991 ont été amorties par les autres sources de revenus. Pour les foyers concernés, les salaires perçus par le conjoint représentent en moyenne du tiers à la moitié du revenu global, selon les années. Ces ressources assurent un revenu minimum, permettant au ménage d'engager des dépenses en se démarquant de la conjoncture agricole.

#### Évolution des revenus et de l'activité non agricole

	1991	1997	2003
<b>Évolution du revenu</b> (100=valeur du revenu en euro 2003)			
Revenu global	100	124	105
Revenu agricole	100	134	95
Part du salaire du conjoint dans le revenu global <sup>1</sup> (en %)	47	36	42
<b>Foyers déclarant</b> (en %) :			
une activité extérieure	37	41	48
dont un salaire perçu par le conjoint	19	24	28
<b>Spécialisation agricole des foyers déclarant une activité extérieure</b> (en %)			
Céréales, grandes cultures	26	32	34
Bovins lait	13	18	26
Ovins, caprins et autres herbivores	17	18	13
<small>1. Champ limité aux foyers dont le conjoint déclare un salaire. Sources : DGI, Scees, Insee.</small>			

#### Pour en savoir plus

Butault J.-P., Delame N., Krebs S., Lerouillois P., « La pluriactivité, un correctif aux inégalités du revenu agricole », *Économie et Statistique* n° 329-330, Insee, 1999.

Delame N., Thomas G., « Revenus des foyers d'agriculteurs », *Insee Première* n° 1068, 2006.

Delame N., « La pluriactivité gagne du terrain », *Agreste Cahiers* n° 2, juin 2001.

Principaux résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2003, *Agreste, Cahiers* n° 2, avril 2005.